

UNE VALEUR COMMUNE : SAUVEGARDER LE PATRIMOINE DES VILLES D'EAUX

La Route des Villes d'Eaux du Massif Central et la Fondation du patrimoine viennent de signer une convention de partenariat sur le patrimoine thermal et plus largement du patrimoine des villes d'eaux, afin de préserver des édifices ou des sites localisés dans les villes d'eaux d'Auvergne. Ce partenariat s'appuie sur une collaboration mettant à profit l'expertise et les compétences respectives de ces deux entités, toutes deux portant une ambition commune, sauvegarder le patrimoine (thermal).



Le patrimoine thermal, un patrimoine précieux

Thermes, anciens palaces, buvettes, kiosques et sources... autant de symboles patrimoniaux qui constituent le patrimoine thermal des villes d'eaux. Une grande partie de ce patrimoine remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle, période qualifiée d'âge d'or pour les stations thermales. Ce patrimoine est donc plutôt récent par rapport à d'autres formes de patrimoine et a bénéficié de mesures de protection plutôt tardives, voire très partielles, activant la dégradation de certains sites. Par ailleurs, certains sites du patrimoine thermal ont été conçus pour un usage particulier, très souvent tourné vers l'utilisation de l'eau thermale. A la fermeture de certains de ces sites, les sources thermales ont par-

fois poursuivi leur cheminement, dégradant encore un peu plus leur état. Enfin, plus que des monuments, certains sites appartenant au patrimoine thermal constituent de vrais témoignages mémoriels de l'activité thermale, notamment dans les villes d'eaux ayant cessé le thermalisme médicalisé.

La Route des Villes d'Eaux du Massif Central

La Route des Villes d'Eaux du Massif Central, créée en 1998, est une association qui regroupe 18 communes thermales localisées sur le territoire du Massif Central. Cette structure s'est fixée pour objectif de valoriser les aspects touristiques des villes d'eaux, en s'appuyant sur

leurs spécificités, à savoir le bien-être à l'eau thermale et le patrimoine thermal. La vocation de cette association est de faire évoluer l'image des villes thermales dans l'esprit du grand public en initiant des projets de développement touristique (packaging de l'offre bien-être) et des projets patrimoniaux et culturels innovants (inventaire du patrimoine, exposition, carnet de voyage, créativité culturelle...).

La Fondation du patrimoine

Organisme privé à but non lucratif créé par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine a pour mission de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines qu'il soit bâti, mobilier ou naturel... L'action poursuivie localement par la Fondation du patrimoine, en collaboration avec les acteurs publics et privés s'inscrit au service du développement local durable, en soutenant la création d'emplois, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels. Pour son action la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs grâce auxquels les propriétaires privés, les associations et les collectivités peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Un projet collaboratif en plusieurs étapes

La collaboration entre la Route des Villes d'Eaux du Massif Central et la Fondation du patrimoine Auvergne est menée en plusieurs étapes. Elle repose avant tout sur un échange avec les élus locaux des villes d'eaux auvergnates. A cet effet, un recensement des projets a été mené, des projets qui concernent du petit patrimoine (sources, buvettes), comme du patrimoine monumental (thermes par exemple), essentiellement dans le domaine thermal mais aussi concernant d'autres types de patrimoines. Une réunion entre tous les partenaires du projet aura lieu le 5 mars 2021, afin de présenter ces projets et d'informer les villes thermales des dispositifs financiers existants. L'étape suivante consistera à sélectionner les projets réalisables et à faciliter leur financement, avant de les lancer, les communiquer auprès du grand public et les soumettre aux professionnels concernés.

De belles perspectives pour la sauvegarde du patrimoine thermal sont donc à venir !

3 QUESTIONS À JACQUES AUJOLAT, DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE AUVERGNE



1 • Comment est né ce partenariat (la Fondation du Patrimoine a-t-elle déjà œuvré dans le domaine du patrimoine thermal) ?

Depuis plusieurs années la Fondation intervient au coup par coup sur des actions spécifiques en faveur de la préservation du patrimoine dans certaines villes thermales, mais il nous manquait

un partenaire pour aborder une démarche thématique structurée et plus adaptée aux attentes des divers acteurs locaux concernés. Avec la Route des Villes d'Eaux du Massif Central, nous avons trouvé le partenaire qui partage notre ambition d'aider les élus à valoriser leurs stations thermales, en associant les compétences, les réseaux et les dispositifs des 2 organismes au service du développement économique de notre territoire.

2 • Pourquoi choisir la Route des Villes d'Eaux du Massif Central comme partenaire ?

La Route des Villes d'Eaux était un partenaire naturel compte tenu de sa notoriété et de son efficacité sur le terrain. Notre vision commune des actions à mener nous a permis de rapidement concrétiser notre envie d'œuvrer ensemble.

3 • Percevez-vous une adhésion forte à votre démarche par les élus des villes d'eaux ?

Les premiers contacts avec les élus sont très constructifs. Les collectivités et les associations locales des stations thermales sont conscientes de la richesse de leur patrimoine et des atouts économiques et touristiques qu'il représente. Ils sont prêts à investir et à s'investir pour le préserver.

3 QUESTIONS À ERIC BRUT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA ROUTE DES VILLES D'EAUX DU MASSIF CENTRAL



1 • Quelles actions dans le patrimoine thermal votre Association a-t-elle mené ?

Notre Association travaille sur les problématiques de développement du patrimoine thermal depuis 2008. Le premier travail fondateur a été la rédaction d'un inventaire du patrimoine thermal. A partir de cette connaissance, notre

réseau a déployé des actions de médiation, comme une exposition sur l'architecture thermale, un carnet de voyage, des opérations sur les réseaux sociaux, le relais auprès de la presse spécialisée... Actuellement, le patrimoine thermal sert de support à la créativité culturelle autour du projet "Voyages artistiques avec les Accros du Peignoir".

2 • Quels objectifs poursuivez-vous à travers le partenariat avec la Fondation du Patrimoine d'Auvergne ?

Pour les élus, la question de la valorisation du patrimoine thermal de leur commune est majeure. La volonté est souvent présente mais la complexité des démarches peut les décourager. Le sens de ce partenariat est de faciliter l'émergence de ces projets et de favoriser leur concrétisation.

3 • Ce partenariat est-il amené à évoluer vers l'ensemble du territoire régional / à dépasser les frontières auvergnates ?

Ce partenariat avec la Fondation du patrimoine Auvergne est une première étape que l'on doit réussir avant l'ouverture aux autres stations thermales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et/ou du Massif Central, aux côtés de la fédération Patrimoine Aurhalpin. L'enjeu est de capitaliser sur les savoir-faire complémentaires de nos organismes et d'apporter des réponses opérationnelles à nos membres sur ces questions.